

ON s'ABONNE
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES 25 centimes la ligne.

RECLAMES 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 5 Septembre 1868.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Sept 3, 4, 5.

BULLETIN.

Un ukase de l'Empereur de Russie renvoie en congé illimité les soldats de tous les corps d'armée qui ont eu au 1er janvier 1868 treize années de service accomplies, et en congé limité ceux qui ont servi dix ans seulement.

Le Globe déclare très exagérés les bruits répandus sur la mauvaise santé du cardinal Bonaparte. La mort de cet illustre prélat, remarque-t-il, renverserait les calculs de la plupart des clairvoyants et des plus judicieux amis de l'église latine.

On lit dans la Gazette de la Bourse de St-Petersbourg : « Nous avons annoncé qu'un Te Deum avait été chanté en l'église catholique romaine de la capitale de la Russie, à l'occasion de la fête de l'Empereur Napoléon, mais nous avons omis d'annoncer que l'Empereur de Russie s'était fait représenter à cette solennité par l'aide-de-camp général, prince Bariatynski, lequel avait reçu à cet effet un télégramme de Kissingen.

On écrit de Naples qu'on ne cesse pas d'y être sur le qui vive. Le 29 août, toutes les portes de l'arsenal ont été closes. Dans le port, la Formidable a reçu à bord une compagnie de soldats de marine; d'autres navires sont tenus tout prêts. Deux navires cuirassés croisent dans le golfe. Il court à ce sujet des rumeurs contradictoires; mais on dit que le gouvernement veut

montrer qu'il est prêt pour toute éventualité. Le roi Victor-Emmanuel rentrera à Florence le 15 septembre.

On écrit d'Odessa au Courrier russe qu'on vient de commencer les travaux de construction du port de cette ville.

L'Invalide russe a reçu de Marionpol un télégramme annonçant qu'un incendie vient d'y détruire 250 maisons.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

New-York, 2 septembre. (par le câble transatlantique).

Dans l'état de Vermont, les républicains ont fait passer à une grande majorité le gouverneur et trois membres du Congrès.

Madrid, 2 septembre.

La Gazette publie un décret convoquant le Conseil d'Etat en séance extraordinaire, à l'effet d'examiner les demandes d'emprunt, présentées par les provinces.

Florence, 2 septembre.

La Correspondance italienne dément absolument le bruit répandu par plusieurs journaux de la prochaine dissolution du parlement.

La même feuille annonce la reprise des négociations pour le traité de navigation et de commerce entre l'Italie et la Grèce.

Revue des Journaux

On lit dans la France :

Une alliance nécessaire.

M. le préfet de l'Aisne dans un dîner qu'il a offert aux membres du Conseil général, a prononcé quelques paroles qui peignent la situation, et où nous retrouvons la consécration de nos principes. Nous les reproduisons plus loin, et il paraît impossible que, sorties d'une bouche aussi autorisée, elles ne produisent pas un grand effet sur l'opinion.

Après avoir caractérisé les réformes libérales que l'Empereur a réalisées pour mettre son gouvernement en harmonie avec les nécessités du moment, le préfet ajoute :

« A ces droits nouveaux correspondent de grands dangers. Désormais, l'autorité n'est plus en mesure de protéger seule les intérêts sociaux : il faut que

— Aimez-la bien, car, cette enfant, je le vois aujourd'hui, est le bon ange que le ciel a placé près de moi pour me régénérer, pour rallumer le vrai bonheur dans un cœur que je croyais éteint.

Les deux promeneurs se trouvèrent tout à coup en face du général, de la comtesse et de Jeanne, qui descendaient l'avenue des tilleuls. Le jeune homme s'avança vers elle, et après les salutations d'usage il lui dit :

— Mademoiselle, je suis fort embarrassé. Si j'avais ma mère, une sainte femme qui ressemblait beaucoup à Mme la comtesse; mon père, que votre oncle appréciait et aimait comme un frère, ce seraient eux qui plaideraient ma cause auprès de vous. Mais je suis seul, et cependant je sens que si vous accueillez ma demande, je retrouverais sous ce toit les parents que j'ai perdus. Voulez-vous m'accepter pour époux?

— La jeune fille restait muette. — Vous ne répondez pas, mademoiselle? — Voyons, Jeanne, dit le général, un joli petit oui.

Jeanne sourit tristement. — Monsieur Henri, votre demande me trouble beaucoup, mais croyez que je me considère très-fière de l'honneur que vous me faites. Mais, je le regrette de toute mon âme, non, je ne puis accepter votre main.

— Comment! fit le général ahuri. — Ma fille, que dis-tu!... demanda sa mère étonnée.

— Ma mère, mon cher oncle, ne m'en veuillez pas, mais je n'ose. J'ai peur. Je suis si jeune... et il y a des ménages où l'on est si malheureuse!... — Mais, mademoiselle, vous me brisez le cœur!... s'écriait le jeune homme désespéré.

Jeanne, se trouvant près de lui, lui serra la main, et lui adressa un regard inaperçu des autres.

— Oh! pensa-t-il, je comprends!... Cette enfant sait tout, tout!

« ces intérêts se protègent eux-mêmes; il faut qu'il intervienne entre le pays et l'administration une alliance étroite et militante contre le mal et pour le bien. »

Cet appel fait au patriotisme et au dévouement des bons citoyens, sera-t-il entendu? C'est celui que nous adressons chaque jour au parti libéral et conservateur, car là, et là seulement, est la solution du difficile problème que l'initiative de l'Empereur a posé au gouvernement et au pays.

Une solennelle épreuve se fait en ce moment. La liberté discréditée par ses propres excès, bannie par une nécessité d'ordre public, reparait dans nos lois et dans nos mœurs. Le chef de l'Etat juge lui-même que l'heure est venue où le pouvoir personnel que la France elle-même a remis en ses mains doit abdiquer une partie de ses prérogatives et restituer à la nation une part plus large dans la direction de ses affaires. Cette tentative, si nouvelle dans l'histoire de nos révolutions, est exposée à deux périls également redoutables : l'audace des ennemis de l'Empire et l'atonie de ses amis.

Les excès des partis extrêmes, les entraînements des passions longtemps contenues, l'animosité des vieilles rancunes, les intrigues des oppositions coalisées et des ambitions réveillées peuvent porter encore une fois un coup mortel à la liberté renaissante, en effrayant les hommes d'ordre et en donnant raison aux prophéties pessimistes de la réaction.

Mais le danger est encore plus grave si le parti conservateur s'efface dans une fatale inaction. S'il ne sait pas ou ne veut pas user des droits dont le pouvoir s'est départi; s'il laisse le gouvernement seul en face de ses implacables adversaires, la liberté périra encore dans la lutte des partis et dans la confusion des principes.

Pendant quinze années, nous nous sommes confiés sans hésitation et sans réserve à celui que le vœu populaire avait élevé au trône. Ce qui a été un acte de légitime confiance ne doit pas devenir une habitude, et, en quelque sorte, une seconde nature.

L'Empereur a provoqué lui-même le contrôle et l'intervention du pays; il faut que le pays réponde à l'appel loyal du souverain; il faut qu'il concoure avec le pouvoir à la défense des institutions et à la consolidation des libertés publiques. Le gouvernement, dans la crise qui caractérise le passage de l'Empire autoritaire à l'Empire libéral, ne peut pas rester seul, exposé à tous les coups, sur la brèche où se précipitent les assaillants. Il importe que

— Ah! je sais bien qu'il y a des intérieurs heureux, où pas un nuage n'apparaît jamais, mais s'aventurer sans guide dans le mariage, je n'oserais jamais; j'aurai besoin d'avoir un exemple sous les yeux... Je voudrais que ma mère s'engageât à me montrer continuellement l'exemple de l'union parfaite... que mon père me promît de rester toujours près de moi... alors...

La comtesse, le comte, ne disaient mot... le général, qui les voyait troublés, n'y comprenait rien. — Mais, voyons, Mathilde, Georges, répondez-lui donc à cette enfant.

Henri prend le général à part et lui dit quelques mots dans l'oreille. Les yeux du vieux soldat s'écarquillaient, et il ne procédait plus que par des monosyllabes.

— Comment!... Que dis-tu!... mais non, ce n'est pas possible! Il y avait de la brouille?

— Depuis dix ans.

— Ah, c'est trop fort! Et moi qui croyais!

La jeune fille tenait la main de sa mère, elle prit celle de son père, et insensiblement les rapprochait.

— Voyons, mère, tu me promets de me garder toujours auprès de vous... et toi aussi, père...

Le pauvre comte tout ému ne savait plus quelle contenance tenir.

— Allons! voyons, du courage, comte, lui disait tout bas le jeune homme.

— Mais, emmenez le général.

— Eh, le général sait tout!

Et se disant il poussa le comte vers sa femme.

Georges tomba à genoux. Mathilde mit ses mains sur son visage. Elle pleurait. C'était le pardon de son mari.

Jeanne, toute heureuse, se tenait près de Henri.

— Mademoiselle, vous êtes un ange! Mais comment savez-vous?

— Chut!

— Et c'est toi qui les réunis, ma fille, s'écrie le

sa responsabilité soit couverte par celle d'un grand parti conservateur qui affirme à son tour et soutienne ses principes sur tous les terrains où les nécessités de la lutte l'amèneront.

Il y a, contre les efforts révolutionnaires, deux grandes forces qui doivent s'unir, car leurs intérêts sont solidaires : l'une se nomme le pouvoir, et la condition même de son prestige et de sa durée, c'est d'être toujours à la tête des idées justes et progressives; l'autre se nomme l'ordre, et celle-là est dans les mains de cette masse de citoyens honnêtes et intelligents, qui, s'ils veulent la liberté, savent qu'elle ne se fonde que par le respect des lois et le maintien de la paix publique.

L'alliance du gouvernement et du pays est aujourd'hui de toutes les nécessités la plus impérieuse. L'organisation, l'activité, l'initiative des intérêts conservateurs en sont la condition essentielle. Nous ne cesserons d'appeler sur cette vérité fondamentale l'attention des esprits sérieux, et nous sommes heureux de voir les agents supérieurs de l'autorité formuler, en termes justement émus, ces conseils de prévoyance et de patriotisme. — J. Cohen.

On lit dans le Constitutionnel :

M. Magne vient de prononcer, à Périgueux, dans un banquet offert par le préfet au conseil général, un discours qui résume en quelques mots les bienfaits que la France doit à l'Empire, les espérances qu'elle conçoit et les motifs qui doivent l'engager à envisager l'avenir avec sécurité et confiance. Le toast que M. le ministre des finances, en terminant, a porté à la paix, a été développé par lui en des termes d'une vigueur et d'une justesse remarquables.

« Ce sont les forts, a dit le ministre, qui ont surtout le droit et le devoir d'être pacifiques. Or, la France est forte par les hommes, forte par les armes, forte par l'argent, forte par le patriotisme.

« Tout le monde reconnaît qu'elle est merveilleusement préparée pour la guerre. J'aime mieux vous dire qu'elle est tout aussi merveilleusement préparée pour les travaux utiles de la paix. La paix sera durable; car l'Europe en a besoin, car l'Empereur la désire, car la France est assez puissante pour la supporter sans crainte d'être accusée de défaillance; car, et c'est la meilleure de toutes les raisons, personne, ainsi que l'a dit l'Empereur, n'a ni intérêt contraire, ni motif de la troubler. »

Nous ne nous étonnons pas que ce langage ait été accueilli par les bravos et les applaudissements des auditeurs du banquet de Périgueux. A l'étranger comme en France, on y verra l'expression très-nette et très-sincère de

général l'embrassant avec effusion. Comment! toi qui sors du couvent tu en sais plus que ton vieil oncle!... Je te donne le château de Bourgogne, entends-tu; et toi Henri, je te prévins d'une chose! Si j'ai un petit neveu, toute ma fortune est à toi!... Et portants ses regards sur le comte et la comtesse, qui se tenaient par la main.

Au fait!... j'ai maintenant une chance de plus!... Un petit neveu! Mais j'en aurai peut-être deux?...

A NGELO DE SORR

FIN.

UNE GLOIRE VIVANTE DU LOT

Il est de par le monde un modeste savant Qui n'est de l'Institut ni de l'Académie; Pourquoi? Qui sait? Pourtant la France bien souvent A pu le voir à l'œuvre, et, dans sa longue vie, Il a fait plus de bien que maint savant en us, Maint chercheur de vieux sous, maint dénicheur de vases Qui court vantant partout ses antiques bibus, Et, sur un pot cassé, nous fait de belles phrases. Lui, sans perdre le temps en futiles discours, En dissertation, en orgueilleux mémoires, Pour ses concitoyens va travaillant toujours : De l'eau, trouver de l'eau c'est là toute sa gloire! Est-il quelque pays, quelque pauvre hameau, Dont les champs, desséchés d'une soif dévorante, Réduisent l'habitant à l'état de chameau Errant dans le désert morne et langue pendante? Il accourt aussitôt : Vous souffrez, me voilà! Le Seigneur a partout mis de l'eau sous la terre, Mais il faut la trouver, leur dit-il; creusez-là! On creuse, et l'eau toujours apparaît fraîche et claire.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 5 Septembre 1868.

JEANNE.

PAR

ANGELO de SORR.

III. (Suite)

— Vous m'avez vu M. de Granchamps, dans une situation où un étrange hasard m'avait placé malgré moi. Cette situation est unique dans ma vie. Et je reste l'homme dont vous ont parlé ces modèles d'affection et d'honneur. Mme de Granchamps et le général, l'ami de mon pauvre père. Vous avez pour fille un ange réunissant en son âme à peine égale, la pureté qui fait les épouses aimées, le cœur qui crée les mères dévouées et sublimes. Me croyez-vous digne d'être son époux.

Le comte était très-ému. Depuis une heure il avait plus vécu par le cœur que pendant les dix dernières années de sa vie. Il prit chaleureusement les mains de Henri.

La reproduction est interdite.

la politique impériale qui, appuyée sur la force du pays, s'applique à assurer partout le maintien de la paix.

Le discours de M. Magne, comme celui que prononçait dernièrement M. le maréchal Vaillant n'est d'ailleurs que le commentaire éloquent et autorisé des paroles que l'Empereur lui-même, il y a peu de temps, faisait entendre à Troyes.

En présence de ces assurances pacifiques émanées de si haut et si constamment renouvelées il faudra un singulier parti pris et un mauvais vouloir inexplicable pour persister, comme le font encore quelques-uns, à entretenir l'opinion de bruits alarmants. Il suffit de connaître la situation actuelle de l'Europe et de l'apprécier avec quelque bon sens pour demeurer convaincu qu'un langage comme celui de M. Magne est l'expression exacte de cette situation et, en particulier, de l'attitude qui convient à la France. Le toast à la paix, répond aux réalités du présent aussi bien qu'aux vœux de l'opinion publique. — H. Martin.

Pour extrait : A. Layton.

On lit dans le *Globe* de Londres du 1<sup>er</sup> Septembre :

Une revue attentive des relations étrangères de l'empire français depuis 1852 ne peut manquer de convaincre tout observateur exempt de préjugés, qu'il n'y a pas un seul cas où l'Empereur ait fait la guerre sans motif, ou ait été poussé dans le plan ou la conduite de ses campagnes par le désir d'une acquisition territoriale. Excepté l'annexion de la Savoie et de Nice, qui lui a donné le côté français des Alpes, et a fixé de ce côté la limite naturelle de son empire, Napoléon III n'a pas mis la main sur un seul arpent de territoire. De plus, il a entrepris et dirigé ses guerres de telle façon que, tandis que la cause des nationalités a sensiblement profité de l'assistance de la France, l'Empire n'a pas obtenu une influence plus étendue, et ne s'est pas indûment ingéré dans les affaires des autres peuples. En Italie, Napoléon a combattu pour l'indépendance d'un peuple qui lutte pour le développement de sa monarchie de toute la force qui lui était inhérente. Quand le but fut atteint, il reconnut la nationalité que ce peuple avait lui-même créée, et il s'est retiré devant elle. Ce fut la dernière limite de l'appui donné par lui à l'Italie. Quand l'Italie voulut aller plus loin et déposer le Pape, l'Empereur, non-seulement, refusa son secours, mais protégea le Pape contre l'Italie, comme il avait précédemment protégé l'Italie contre le Pape et sa créature le roi de Naples.

Pour extrait : A. Layton.

### Nouvelles du jour

Hier, au quartier Latin, on a saisi des papiers ayant une lanterne à filets rouges pour fourneau.

Dans le numéro 14 de la *Lanterne*, publié à Bruxelles et daté d'Amsterdam, M. Henri Rochefort déclare qu'il ne se constituera pas pour l'exécution des divers jugements qui l'ont condamné à vingt-neuf mois de prison. « Aliéner ma liberté, dit-il, ce serait détruire mon œuvre. » Et il annonce qu'il va continuer sa publication à l'étranger, sans choisir la résidence fixe.

Tel Moïse, au désert, abreuvait les Hébreux. En frappant le rocher de sa verge sacrée : Mais, ici, nul miracle; et le savant, heureux De verser l'onde pure à la foule altérée, Ne doit son art divin qu'à ses nombreux travaux, A l'étude du sol, à son expérience, A l'habile examen des lieux, des végétaux ; Observer, réfléchir, c'est toute sa science. Et c'est là le chercheur qu'on voit certaines gens Comparer à ces fous, ces porteurs de baguette, Imposteurs éhontés, vulgaires charlatans. Dont tout l'art se réduit à faire poche nette Chez les sots que séduit leur jargon impudent ! Encore un inventeur dont la modeste gloire S'éclipse sous les yeux d'un peuple indifférent, Encore un digne nom dont notre injuste histoire A peine gardera quelque obscur souvenir ! Le présent même, hélas ! l'ignore ou le délaisse, Quand d'un noué de ruban il eût dû le fleurir, Honneur bien mérité d'une belle vieillesse. Et pourtant l'a-t-on vu refuser son secours Alors que l'appelait la plus pauvre commune ? Villes ou citoyens sont sûrs de son concours. Il n'est jamais pour lui de demande importune. Et, lorsque l'étranger vint le solliciter De porter les bienfaits de son expérience Chez des voisins jaloux pressés d'en profiter, Avant vous, leur dit-il, je me dois à la France !

J'ai dit un jour de toi, mon pauvre St-Céré, Que le brillant manquait dans ta très-humble histoire ; Je te calomniais, puisque j'ai célébré Déjà dans quelques vers Lagarouste et sa gloire, Et qu'aujourd'hui je viens, obstiné rimailler, D'un autre de tes fils, dans une œuvre nouvelle, Chanter, de son vivant, la modeste grandeur, Et dire au Lot entier : HONNEUR A PARAMELLE !

J. GOURNAY.

— Une œuvre remarquable et qui fera honneur au règne de Pie IX, c'est le dessèchement du marais d'Ostie, l'un des plus terribles éléments de la malaria romaine. Le dessèchement, commencé le 17 mai dernier, touche à sa fin ; 2,700,000 mètres cubes d'eau croupie, infecte, pestilentielle, se sont écoulés dans la mer. le reste aura disparu dans peu, et à la place de ces marais empestés dont on ne pouvait s'approcher sans danger, apparaitront bientôt des champs que la charrue couvrira de riches moissons.

— Le bruit court à Florence, que le ministre de la guerre d'Italie, aurait invité les généraux de La Marmora et Cialdini, à mettre un terme à leur polémique, et que cette invitation aurait déterminé le retrait de nouvelles brochures qui étaient à la veille de paraître.

— Le cardinal Bonaparte, ayant appris que les catholiques d'Orient étaient réduits à se servir de Bibles protestantes, a fait écrire au préfet de la mission française à Mossoul pour lui recommander de faire imprimer en arabe une Bible catholique, le prélat prenant pour son compte tous les frais de cette impression.

— Une lettre de Bruxelles, rapporte que l'état mental de l'infortunée princesse Charlotte est loin de s'améliorer. Depuis quelques jours la maladie est entrée dans une nouvelle phase, les accès désordonnés sont moins fréquents et ont fait place à un sommeil léthargique, qui n'est interrompu qu'à de longs intervalles. L'idée fixe de la princesse est d'être constamment poursuivie dans une forêt par des cavaliers et des sauvages qui veulent lui ôter la vie.

— On mande de St-Petersbourg, que le grand duc héritier de Russie, en l'absence de l'empereur Alexandre, préside aux affaires de l'Etat. Des courriers de cabinet apportent fréquemment à S. M. des rapports détaillés sur les affaires de l'intérieur. On prétend que l'empereur Alexandre ne se serait pas montré très satisfait du zèle que déploierait son fils, auquel il aurait adressé des remontrances assez aigres.

— On écrit de Rome que le camp d'Annibal sera levé le 15 septembre.

— On mande de Périgueux que M. Duruy, ministre de l'instruction publique, est arrivé lundi dans cette ville, où il est descendu chez M. Magne. Le grand maître de l'Université a visité le lycée, l'école normale et l'exposition scolaire. Mardi, les deux ministres ont assisté aux cours de Périgueux.

— Un nouvel incendie (le septième), survenu à la même heure, dans les mêmes circonstances et d'une origine aussi inconnue que les précédents, vient de détruire la petite carderie Hardebelle, sous les murs de Dunkerque. La perte est de 15,000 francs. Les bâtiments et les marchandises étaient assurés.

— Une instruction vient d'être ouverte contre M. Paul de Cassagnac et MM. de Latouche, Vachter, Ceyras et Ténou, à raison du duel de M. de Cassagnac avec M. Lissagaray.

— Le *Figaro* annonce « sérieusement » que Timothée Trim, se portera candidat aux prochaines élections dans le département des Bouches-du-Rhône.

— Le tribunal correctionnel de Nantes, a rendu mardi son jugement dans l'affaire de l'*Espérance du peuple*, poursuivi pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement. M. de Rorthays, auteur de l'article incriminé a été condamné à 1,500 fr. d'amende. M. Brodu, gérant du journal à 1,000 francs.

— D'après une correspondance belge, des poursuites seraient dirigées devant la cour d'assises de Brabant contre M. de Rochefort, du chef d'offenses à la personne de l'Empereur des français, délit commis dans les numéros de la *Lanterne* qui ont paru à Bruxelles. On dit que le libelle hebdomadaire sera dorénavant publié à Amsterdam.

— On écrit de Bourges que deux généraux espagnols Pierrad et Contreras, internés dans cette ville, ont disparu depuis quelques jours.

— *Le câble transatlantique français.* — Les travaux entrepris par la compagnie du câble transatlantique français marchent très rapidement. Cette compagnie vient d'engager le célèbre navire colosse anglais le *Great Eastern*, pour la pose du câble. C'est ce bâtiment qui, il y a une année environ, a accompli la même opération pour le compte de la compagnie anglo-américaine. On a déjà commencé à bord l'installation des cuves destinées à loger le câble. Ce navire quittera la Mersey dans quelques semaines pour faire une expédition préparatoire. On compte que le câble sera posé et pourra fonctionner dans le cours du mois de décembre prochain.

Pour extrait : A. Layton.

### Correspondance Parisienne

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1868.

Les nouvelles politiques continuent à être sans grand intérêt.

De l'étranger, rien d'important ne nous est signalé par le télégraphe ou les correspondances.

L'autorisation de vente sur la voie publique a été retirée au *Figaro*. A ce sujet, M. de Villemessant a publié, datée de Seine-Port, une lettre par laquelle il croit pouvoir attribuer, dit-il, à des motifs politiques et à des portraits qui ont eu l'intention d'être désagréables, très-désagréables, les motifs de cette mesure.

Le *Figaro* se trompe ; il n'a pas tout à fait autant d'importance politique qu'il croit. La vente sur la voie publique lui a été retirée parce qu'il a commis deux fois à un court intervalle la double contravention de comptes-rendus de procès en diffamation.

Ces comptes rendus sont interdits par la loi. Le *Figaro* n'a pu s'y tromper et ses lecteurs n'accepteront pas l'équivoque de M. de Villemessant.

M. Behic, sénateur doit s'embarquer sur le *Thabor* pour visiter les échelles du Levant. L'ancien ministre se propose de parcourir les pays avec lesquels nous sommes en relations directes aux confins de la Méditerranée, au point de vue des transports maritimes et des transactions commerciales.

Dimanche, l'Empereur et l'Impératrice ont reçu à Fontainebleau les hommages du Conseil général de Seine-et-Marne qui leur a été présenté par son président M. de Gast.

La nouvelle reine de Madagascar vient de décider que cinq jeunes gens appartenant aux premières familles du pays viendraient faire leur éducation en France. Ces jeunes gens doivent quitter Tanarive dans les premiers jours de septembre pour s'embarquer à Tamatave.

Quelques officiers du génie espagnols, accompagnés de plusieurs soldats de la même nation, se trouvent en ce moment dans le département des Pyrénées Orientales, sur le Canigou et les montagnes des Albères. Leur mission consiste à relier les points trigonométriques de notre carte de l'état major avec ceux de la carte d'Espagne. Ces militaires ont été autorisés à passer la frontière avec leurs armes.

Le prix du pain vient d'être diminué de 2 centimes par kilogramme dans presque tous les chefs-lieux des départements de l'Ouest, par suite de la baisse considérable survenue dans le prix des farines.

Le duel qui a eu lieu dimanche, entre M. Paul de Cassagnac et M. Lissagaray n'a pas amené de résultat mortel. M. Lissagaray blessé paraît entrer dans une bonne voie de guérison.

Ceux qui remettaient à neuf le sonnet d'Oronte, au sujet de la candidature Philis, dans le Var, en seront pour leurs frais. C'est M. Duffaure qui devient le candidat de la coalition à Toulon.

Je ne sais qui sera le plus content des deux. D'une part on abandonne M. Philis au beau milieu de sa campagne électorale, d'un autre côté, on prend M. Duffaure comme un pis aller et toujours au dernier moment.

Il semble que les partis ne veulent point se résoudre à changer de manière avec un homme politique qui a été ministre Orléaniste, ministre de Cavaignac et ministre du Prince Président, c'est-à-dire un ministre sans ligne déterminée ou parfaitement connue.

On adopte M. Duffaure quand on ne trouve plus personne. Ainsi dans la Charente, ainsi dans les Bouches-du-Rhône, ainsi aujourd'hui dans le Var.

Jusqu'ici le succès n'a pas été grand pour M. Duffaure. Nous ne croyons pas que le triomphe soit pour lui, aujourd'hui encore. Les électeurs n'aiment pas qu'on leur serve aussi cavalièrement des pis-aller politiques. M. Pons Payrac, l'homme honnête et considérable du pays paraît décidément réunir toutes les chances, et ce sera justice.

Hier au soir, il y avait faite à Fontainebleau, à l'occasion du séjour à la Cour du comte et de la comtesse de Girgenti, infans d'Espagne. Un nombre des invités de l'Empereur et de l'Impératrice se trouvaient madame Pinard et S. Exc. M. le ministre de l'Intérieur.

Pour extrait : A. Layton.

### Distribution des Prix

Aux Elèves de l'Ecole des Frères de Figeac.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ CARRIOL.

Messieurs,

» Dans cette belle fête, le rôle d'assistant m'était naturellement dévolu ; je ne sais trop pourquoi j'y remplis celui de Président et d'orateur ; car, ni ma parole ne saurait ajouter à son éclat, ni ma personne n'est de taille à donner du crédit à l'Etablissement qui en est l'objet.

» Je ne trouve en moi d'autres titres à cet honneur que celui d'un homme dévoué et sympathique à l'école des Frères : puisque ce titre suffit, je me rassure... Appelé à prêter à cette cérémonie, le concours de ma parole, parce que j'aime les enfants et que j'estime les bons Frères, je n'ai plus qu'à me recueillir devant Dieu et devant ma conscience, qu'à considérer l'œuvre d'un regard calme et désintéressé, et à vous transmettre mes impressions.

» Et d'abord, pourquoi cette nombreuse et brillante assemblée nous a-t-elle prêté son concours bienveillant ? Pourquoi, êtes-vous ici, messieurs ? vous avez suivi ce penchant irrésistible ; vous avez cédé à ce charme séduisant qui nous attire vers l'enfance, l'âge de la vie et du mouvement, de la candeur et de l'ingénuité, de la grâce et de l'innocence ; cet âge aux allures si vives, aux impressions si promptes, aux saillies si impétueuses ; cet âge en qui l'âge mur, et la vieillesse aiment à retrouver l'image de leur passé et la trace de leurs souvenirs ; cet âge au front duquel s'épanouit l'espérance de l'avenir. Oui, il est beau, il est digne d'intérêt, ce lieu que l'enfance anime de ses jeux, de ses ébats et de ses exercices scolaires. Quelle vie nouvelle, quel mouvement inaccoutumé dans ce quartier autrefois silencieux, solitaire et presque déserté, depuis que s'y est ouverte une maison d'éducation pour l'enfance !

» C'est que, un intérêt majeur se rattache à l'éducation destinée à former cet âge déjà si plein d'attraits. Elle développe, en effet, embellit et dirige la vie. Elle lui donne ce que le pinceau ajoute au croquis, le ciseau à l'ébauche, le souffle du printemps aux champs ensemenés.

» Cet établissement, modeste dès le principe, s'est

développé et a grandi par le concours d'un zèle et d'une charité également infatigables. Dieu, dont on faisait l'œuvre, a soutenu l'un et l'autre. Aujourd'hui, cette œuvre mieux appréciée parce qu'elle est plus connue, jugée par ses fruits, désormais assise, paraît riche des plus précieuses espérances. Comme par le passé, donnez-lui, Messieurs, votre concours et vos sympathies.

» Permettez-moi encore de payer le juste tribut de notre reconnaissance à toutes les personnes qui, apportant une pierre à cet édifice, ont travaillé à la gloire de Dieu, au bien de la société et au bonheur des familles.

» La famille ! c'est bien sa fête aujourd'hui ! La joie des parents, les transports des enfants, s'unissant et s'entrelaçant, forment une si gracieuse couronne pour le foyer domestique ! La part la plus intime de cette fête est pour vous, pères et mères. N'avez-vous point ici une portion de vous-mêmes, la lumière de votre vie, le soutien de vos vieux jours ? Qui mieux que vous doit applaudir à ces premiers triomphes, sourire à ces succès, arroser de douces larmes ces prix et ces couronnes ? Qui mieux que vous peut savourer les fruits de l'éducation que vos enfants reçoivent ici ? Ah ! pour en faire ressortir la nécessité et les avantages, je n'aurais qu'à mettre en regard deux enfants également doués de la nature, mais dont l'un a puisé dans une bonne éducation les trésors de l'esprit, les qualités du cœur, les formes du caractère, le poli des manières ; tandis que l'autre, fatalement ou volontairement déshérité de toute culture, offre le triste spectacle d'un esprit pauvre, d'un cœur vide, d'un caractère informe. Du premier on dit : quelle fortune qu'un enfant bien élevé ! on conçoit le légitime orgueil des Cornélie qui voient dans de pareils enfants leurs diamants et leurs pierres précieuses. Du second, on détourne ses regards, comme d'un monstre et d'un avorton. Que tous les enfants d'une même famille ressemblent au premier ; que toutes les familles puissent montrer cet écriin : Quelles espérances d'ordre, de stabilité et de prospérité pour la société !

» Toutefois, pères et mères, ne vous y trompez pas, Toute éducation ne porte point ces fruits précieux. Ils ne sauraient apparaître que sur l'arbre aux branches si variées de l'éducation chrétienne. J'entends celle qui remplit l'esprit de vérité, le cœur de charité envers Dieu et envers ses semblables ; qui assouplit le caractère à la discipline, à l'obéissance, aux convenances et aux exigences légitimes du monde ; qui courbe toute la vie sous le joug honorable du devoir ; qui forme le corps à la rude et salutaire épreuve du travail. Cette belle végétation, destinée à enrichir l'âme et le corps de l'enfant, ne mûrit que sous le souffle de la religion. Si vous partagez notre conviction, vous ferez bien que de confier l'éducation de vos enfants à des établissements où la religion occupe le premier rang.

» Et, lorsque, à la fin d'une année scolaire ou au terme de leur éducation, vos enfants vous sont remis ; votre rôle commence, comme la suite identique et harmonique de celui de leurs maîtres. Ne les laissez pas trop tôt prendre haleine, ni goûter les fruits précoces d'une liberté meurtrière. Criez-leur : en avant, en avant !... Poussez-les, par le travail assidu, vers une carrière, une profession, un état. Ne serait-ce pas à la négligence de ce devoir capital, et à l'émergence de l'autorité paternelle, que nous devons de voir si peu de jeunes gens aboutir parmi nous ? Le poète latin, qui voyait le bien plus qu'il ne le pratiquait, donne aux parents et aux enfants ce conseil plein de sens : « La vie est un stade au bout duquel chacun de nous a une borne à atteindre. Pour y arriver, il faut s'abstenir des voluptés et des délices du corps, fruits de la mollesse et de l'oisiveté, il faut affronter le chaud et le froid. »

» J'arrive à vous, jeunes élèves, et par une transition toute naturelle, en passant par le cœur de vos parents que vous faites palpiter en ce jour d'une joie si légitime. Oui, vous êtes l'objet immédiat de cette fête ; à vous ces prix et ces couronnes ; à vous la perspective du repos des vacances et des douceurs de la vie de famille. Soyez heureux de ces couronnes que vous avez méritées par une lutte de dix mois ; puissent-elles être pour vous le présage de victoires plus sérieuses dans les combats de la vie ! Jouissez du repos des vacances, après le travail opiniâtre d'une année classique. Goûtez les douceurs de la vie de famille dont vous avez été servis dans vos intérêts et dont vous avez retrouvé une touchante image dans cette maison, vraie famille spirituelle qui fait mieux apprécier et aimer la famille selon la chair. Ce qu'il y a de bon en vous, jeunes élèves, et que nous allons couronner, n'oubliez pas que vous le devez à la vie de règle et au travail. Portez donc la règle comme un ornement à votre tête et un collier à votre cou, vous dit Salomon, avec sa grâce Orientale. Travaillez donc comme de braves soldats du Christ qui vous assigne un poste glorieux dans l'avenir, vous crie l'intrépide St. Paul.

» Vous me blâmeriez, jeunes élèves, si je n'ajoutais pas que vous le devez encore, et surtout, au zèle, au dévouement, aux soins intelligents et consciencieux de vos instituteurs, les bons Frères des Ecoles chrétiennes. Ils appartiennent à une congrégation ancienne : elle compte près de 150 ans d'existence depuis la mort de son fondateur, le B. de la Salle ; nombreuse : en 1866, elle possédait 1043 établissements desservis par 8,822 frères, et recevant 355,710 enfants ; très-répandue : on en trouve les membres, dans toute la France, dans les divers Etats de l'Europe et sur plusieurs points des autres quatre parties du monde ; florissante : les rapports officiels, les témoignages les plus flatteurs et les plus sérieux, les concours, prix, médailles et mentions, en font foi.

» Un institut, ainsi posé aux regards du monde, n'a pas besoin d'éloges. Il prospère, parce qu'il s'appuie sur le peuple qui est le cœur de la nation, comme l'aristocratie en est la tête. Le but de l'abbé de Lassalle, en le créant, fut d'améliorer, par l'instruction, les mœurs de la classe pauvre. Aussi, fut-il l'ami de l'humanité. « J'ignore s'il est un saint aux yeux de la religion ; mais il est un héros aux yeux de la saine politique » (M. de Bonald). — Cet institut prospère parce que, ennemi de l'éclat et du bruit qui conduisent à la nouveauté et aux expédients, si funestes en matière d'enseignement, il est resté toujours fidèle à ses vieilles traditions et à ses premières méthodes, fruit de l'expérience, ne tenant compte des découvertes contemporaines et des progrès humains, que tout autant qu'ils peuvent être utiles à leurs élèves et les rendre meilleurs. — Il prospère enfin parce qu'il s'appuie sur la religion.

» L'enseignement est un sacerdoce qui s'exerce dans le domaine de l'intelligence et du cœur, de

même que le sacerdoce établi par Jésus-Christ, s'exerce dans le domaine des âmes comme celui des âmes, le sacerdoce de l'enseignement doit prendre, bien au-dessus des vœux et des intérêts si courts de l'humanité, dans des régions élevées et sereines, dans le sein de Dieu, sa vocation, son levier, ses inspirations. L'instituteur religieux est associé au sacerdoce catholique par ses vœux ; il s'inspire de son esprit ; il respire son souffle, il vit de sa vie.

» Enté par sa profession sur le sacerdoce catholique, il en sent la sève énergique circuler dans tout le corps, et, par le corps, dans chaque membre. Il a renoncé à toute préoccupation étrangère à son sublime état, pour se vouer tout entier à son œuvre, pour donner à ses élèves ses travaux, ses veilles, son dévouement.

» L'éducation de la jeunesse, c'est le rêve de son ambition ; c'est le trésor de ses richesses ; c'est le terme de sa félicité.

» Sa conscience est l'arsenal où il va retremper ses armes émoussées au contact des natures âpres et raboteuses, usées par les défaillances et le découragement dont n'est pas exempte une tâche parfois si ingrate. L'enseignement se nourrit de dévouement, d'abnégation, de douceur et de patience. Savez-vous où le bon frère trouve ces qualités indispensables ? dans son modeste oratoire, à l'heure où un Dieu s'immole sur l'autel du sacrifice et devient sa nourriture ; devant le saint tabernacle où il l'adore présent et s'entretient avec lui ; au pied de la croix....

» Vous travaillez pour Dieu, bon Frères, vous faites sagement ; la caution est bonne ; et, à l'échéance, il vous donnera votre juste salaire.

» Comme institution sociale, comme œuvre de bienfaisance publique, vous avez droit cependant à une récompense temporelle. Recevez-la dans les sympathies des esprits droits et des cœurs bons, dans la reconnaissance des parents et des enfants, dans l'hommage que cette brillante assistance rend à votre zèle et à vos succès.

» Naguère votre cœur a été profondément blessé des persécutions suscitées en France à quelques maisons de votre institut, des paroles amères et injustes tombées de haut sur votre œuvre. Comme dédommagement je suis heureux d'élever ma voix, (Que peut une voix faible et isolée?... beaucoup, lorsque c'est la voix de la vérité et de la justice), et de proclamer que, de nos jours comme toujours, votre institut a bien mérité de la religion et de la patrie.

CARRIOL, curé de St-Thomas.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
6	Diman.	se Bosalie de P.	
7	Lundi.	s Cloud.	St-Cirq-Lapopie, Montcuq.
8	Mardi.	N. de la Vierge	St-Paul-Labouffie Lacapelle-Marival.
9	Mercur.	s Gorgone.	Cremps, Mauroux, Eabastide-du-Haut, Caniac, Dégagnazès, Souillac.
P. L. .... le 2, à 4 h. 7 du matin. D. Q. .... le 9, à 10 h. 13 du soir. N. L. .... le 16, à 1 h. 29 du soir. P. Q. .... le 23, à 3 h. 31 du soir.			

Chronique locale.

Une analyse des séances du Conseil général ne nous paraissant pas suffisante, nous retardons la publication des délibérations pour pouvoir les donner *in extenso*.

Les assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre de 1868, s'ouvriront, à Cahors, le 23 novembre prochain, sous la présidence de M. Bourgade, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

MM. Depyre et Dupuy, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

L'administration vient de faire adresser des éloges aux sieurs Girou et Barrade, de Breteux, pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve, le 21 juillet dernier, en retirant de la Cère, le sieur Reyssen, qui était en danger de s'y noyer.

Nous rappelons qu'en vertu d'un récent décret, à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, les monnaies qui portent sur le revers la couronne impériale seront seules admises dans la circulation, d'où seront retirées toutes celles qui sont à l'effigie de Napoléon 1<sup>er</sup>, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe et de la République, ainsi que les pièces frappées dans les premières années de l'Empire.

Par décret inséré au *Moniteur*, sont nommés : Président du tribunal de Villeneuve-d'Agen, M. Motas ; procureur à Lombez, M. Lagarde ; substitut à Auch, M. de Cardes ; à Lombez, M. Gleizes.

FOIRE DE CAHORS 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

**Bétail.** — 168 bœufs, les gras valaient 35 fr. les 50 k. poids vifs. — 536 montons, les gras se sont vendus avec une moyenne de 1.30 le k. poids vif. — 672 jeunes porcs avaient été amenés ; peu de ventes.

**Halle.** — 1230 hect. blé ; 506 hect. vendus au prix moyen de 26 fr. 52 l'hect. ; baisse sur le dernier marché de 1.40 ; 47 hect. de maïs vendus à 13.18 le nouveau et 16.50 le vieux ; hausse sur le dernier marché de 0.60.

Un regrettable accident a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre, jour de foire à Cahors. Un bœuf, s'échappant des mains de son conducteur, sur les boulevards, s'est élané furieux. Un homme a été renversé, sans blessures graves, mais une femme a été plus sérieusement atteinte ; frappée d'un coup de tête en pleine figure, elle est tombée évanouie et toute en sang.

Nous apprenons aujourd'hui que son état s'est amélioré.

Nous sommes étonnés que des accidents plus déplorables encore n'arrivent pas les jours de foire.

Les bœufs, les chevaux et les mulets, sont rangés le long des fossés, au milieu de la foule et du bruit. Qu'un de ces animaux devienne furieux et qu'il s'élançe, il fera des victimes sans nombre. Un foiral est donc absolument nécessaire.

Nous ne doutons pas que cette question ne préoccupe vivement l'administration municipale.

Non seulement il y a danger réel dans l'état actuel des choses, mais encore le séjour du bétail sur les fossés est une source d'infection dont les habitants du boulevard nord se sont souvent plaints.

La Société agricole et industrielle du Lot distribue annuellement des primes aux sériculteurs pour des plantations de mûriers ; des rapports circonstanciés lui sont adressés par des commissions spéciales sur les éducations faites dans la région.

La commission désignée en 1868 avait déposé depuis quelque temps déjà un rapport sur les travaux auxquels elle s'est livrée à l'occasion de son inspection, et dans lequel on lisait :

« La commission a procédé à son inspection dans l'ordre suivant :

» 1<sup>o</sup> Chez les Dames blanches ;

» 2<sup>o</sup> Chez M. Berthon, à Ste-Valerie, etc. »

Elle a trouvé chez M. Berton, à Ste-Valerie, une éducation considérable, produit de 8 onces de graine race milanaise, provenant en grande partie du couvent de Vaylats. Indépendamment de la grande magnanerie, il y avait cinq autres chambres occupées par les vers. 10 grammes de la graine du maréchal Vaillant se trouvaient dans une de ses dernières. Tout marchait bien sous la surveillance active et intelligente de Mme Berton, et le succès a répondu à ses espérances. Le poids général des cocons s'est élevé à 317 klog., dont 13 k. 800 grammes provenant de la graine du maréchal Vaillant, qui a produit un résultat moins avantageux que chez les Dames blanches. M. Berton a soumis au grainage 100 kil. de cocons, dont 1 k. 800 grammes du maréchal. Le grainage a été fait avec le même succès que l'éducation. »

Cet extrait du rapport était suivi de cette note : « Dans le prochain numéro du bulletin, nous ferons connaître les noms des éducateurs du Lot, qui auront obtenu des primes pour leurs cocons à Montauban. »

Nous apprenons de source certaine que le *Jury de Montauban*, chargé de distribuer les primes annuelles a terminé son travail, et que Mme Berton, a obtenu la prime.

Emprunt de 429 millions

AVIS.

Le Trésorier-Payeur-Général a reçu depuis quelques jours les certificats d'emprunt afférents aux souscriptions individuelles.

Il prie MM. les porteurs des récépissés provisoires délivrés dans l'arrondissement de Cahors et provenant des souscriptions, de se rendre dans ses bureaux le plutôt possible pour y faire l'échange de ces récépissés contre lesdits certificats.

Les Receveurs particuliers des finances des Arrondissements de Figeac et de Gourdon sont également en mesure de procéder à cet échange pour ce qui concerne les souscriptions reçues dans leurs arrondissements.

GRANDE PRAIRIE DE LUZÉCH

Mardi et Mercredi, 8 et 9 septembre 1868.

La veille au soir, la fête sera annoncée par une salve d'artillerie, le matin, à midi, même salve d'artillerie.

**Programme de la fête. — Jeux Nautiques.**

A 2 h. 1/2, Mât de Cocagne. — A 3 h., Course aux Canards. — A 3 h. 1/2, Assaut du Tonneau.

Grand Bal de jour et de nuit, dans la salle de la Mairie. — L'orchestre sera composé des meilleurs musiciens de Caussade.

A 9 h. du soir, Grand feu d'artifice, tiré par les sieurs Cazes, père et fils, artificiers de la ville de Cahors. — Grande illumination sur le Canal. — Retraite aux flambeaux.

**Les Membres de la Commission :** Delpouget (Léopold), Directeur ; Logan (Emile), Trésorier ; Mousset (Auguste), Pagès (Baptiste), Baudet (Basile), Bessat (Louis), Fraysse (Adrien), commissaires.

On nous écrit de Vayrac :

La sécheresse a de prime abord, contrarié la belle végétation de nos vignes.

Le raisin a souffert même de la chaleur brûlante des longs jours de juillet. Il n'a pas été rare de voir une partie de la grappe la plus exposée aux rayons du soleil, se dessécher insensiblement tandis que les grains de l'autre partie se montraient languissants.

Mais les pluies tombées il y a peu de jours ont ravivé cette apparence qu'on aime à voir à la vigne.

Si ce n'est quelques ravages sur les terrains en pente, cette pluie a fait le plus grand bien à la vigne. Le raisin se développe et mûrit aujourd'hui par un beau soleil.

La récolte en raisin qui s'annonce très-précoce, ne donne pas à espérer une année de grande abondance.

Le prix du vin qui a oscillé pendant le cours de la présente année, entre 20 et 24 fr. l'hect., ne subit présentement dans ses prix qu'une baisse très-peu sensible.

L'apparence de la prochaine récolte n'encourage pas le propriétaire détenteur de vin, à se défaire complètement du produit de sa dernière récolte.

S'il est dans les environs de notre localité une récolte dont on puisse se dire satisfait c'est celle des champignons.

Ce cryptogame s'est développé cette année-ci dans de larges proportions ; nos places en gorgent ; ces champignons sont ramassés sur les terrains de bruyères de la Corrèze qui nous avoisinent. Des spéculateurs étrangers en expédient par mille kilos soit à Paris, soit ailleurs.

LES CHEMINS VICINAUX.

Le journal la *Presse* se prononce catégoriquement en faveur de l'attribution exclusive du nouveau service des routes vicinales aux agents-voyers. Voici la fin de son article :

« La circulaire ministérielle classée à côté du personnel des ponts et chaussées, qui a dans ses attributions les routes impériales et départementales, le personnel des agents voyers et de leurs auxiliaires, relevant uniquement du département, et s'occupant, à l'aide des ressources locales, accrues momentanément d'une subvention de l'Etat, des chemins communaux.

» Ainsi est mis à néant le projet conçu dans quelques localités de placer les fonctionnaires du service vicinal, agents-voyers, conducteurs, piqueurs, cantonniers, sous la direction du corps des ponts et chaussées, lequel aurait cumulé la surveillance des routes communales avec celle des routes impériales et départementales. »

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'administration de la guerre s'occupe activement d'organiser la garde nationale mobile. Le travail sur la formation et le contingent des bataillons vient d'être envoyé de Paris aux généraux de division et de subdivision, ainsi qu'aux intendances militaires. Il y aura, pour chaque arrondissement un bataillon composé d'environ 2000 hommes répartis proportionnellement à la population de chaque canton, soit de 200 à 300 hommes, suivant le nombre des circonscriptions.

Ceci est ce qu'on peut appeler l'organisation préliminaire. Lorsque les cadres seront établis, les contingents, fixés on informera les citoyens de leur inscription dans les cadres. Puis aura lieu la formation des compagnies, leur équipement et leur armement. On n'aura guère terminé avant le mois d'octobre.

MM. Hachette et Ce viennent de mettre à la disposition du ministre de l'instruction publique plus de 100,000 volumes à titres de don offert généreusement à l'œuvre des Bibliothèques scolaires.

Ces volumes, qui consistent en livres de lectures et en ouvrages classiques, seront prochainement distribués à 3,000 bibliothèques scolaires.

Les volumes offerts comprennent les catégories suivantes :

Instruction morale et religieuse, et livres de lecture courante, récits moraux, histoire sainte etc., 26,400 volumes ;

Langue française, grammaires, exercices, auteurs classiques, 18,000 volumes ;

Géographie, 7,200 volumes ;

Livres et cahiers d'arithmétique et d'écriture, 14,000 volumes ou cahiers ;

Musique 3,000 cahiers ;

Histoire, histoire de France, histoire générale, abrégés, précis, 43,700 volumes.

L'*Echo de la Province* a reçu du gérant de la *loterie de Toulouse* les renseignements suivants, au sujet de cette opération. Quatre tirages ont déjà eu lieu, plusieurs lots n'ont point été retirés ; nous croyons devoir en donner

ici la nomenclature.

Désignation des lots gagnés et non réclamés aux 4 tirages qui ont eu lieu :

1 <sup>er</sup> Tirage, 16 août 1865.			
4,261,400	500 f.	4,021,436	400 f.
219,862	400 f.	4,505,104	400 f.
2 <sup>e</sup> Tirage, 31 mars 1867.			
709,928	400 f.	1,393,320	400 f.
3 <sup>e</sup> Tirage, 30 juin 1867.			
347,652	100 f.	128,992	100 f.
4 <sup>e</sup> Tirage, 2 juillet 1868.			
3,471,137	1,000 f.	178,374	1,000 f.
3,252,894	1,000 f.	1,743,265	500 f.
508,789	500 f.		
3,528,628	100 f.	4,861,278	100 f.
3,682,185	100 f.	3,683,611	100 f.
678,586	100 f.	4,677,888	100 f.
175,047	100 f.	543,261	100 f.
4,385,490	400 f.	889,338	100 f.
703,178	400 f.	3,580,492	400 f.
1,425,744	400 f.	3,305,053	400 f.
422,323	400 f.	2,365,495	100 f.
3,986,193	100 f.	795,986	100 f.

La commission est en instance pour obtenir un tirage supplémentaire qui précéderait de peu de jours l'époque du dernier, comprenant le gros lot de cent mille francs.

Tous les lots non réclamés sont acquis à la loterie ; il faut que les 175,000 fr. promis soient gagnés ; la moralité de l'opération l'exige. Le prochain tirage aura sans doute pour but de désigner de nouveaux gagnants puisque ceux que le sort a favorisés ne se présentent pas.

Nos renseignements nous permettent aussi d'annoncer qu'on ajoutera aux lots de ce tirage supplémentaire, un lot religieux consistant en une statue de Sainte-Germaine en bronze, sortie des ateliers d'un de nos meilleurs fabricants de Paris. On prétend que cette œuvre d'art vaut plus de dix mille francs.

Nous avons déjà publié deux articles relatifs à la loterie du Parc-Bordelais, dont le n<sup>o</sup> 167,160, gagnant 100,000 fr. avait été présenté par un jeune clerc de notaire dans l'arrondissement de Cahors.

Voici la nouvelle version donnée par les journaux de Bordeaux :

« En attendant que la *Presse* continue à nous renseigner, voici, à propos même du fameux billet du Parc-Bordelais, quelques détails que le *Courrier de la Gironde* dit tenir de bonne source.

» Un de nos concitoyens, qui demeure, dit-on, à La Bastide, avenue de Paris, 26, et qui s'appellera M. Pierre Cuminal, affirme avoir été dans le temps propriétaire du n<sup>o</sup> 167,160 et du suivant ; il avait dit-il, acheté ces deux billets au bureau de tabac de la rue Esprit-des-Lois, et les aurait conservés assez longtemps.

» Mais la loterie traînant en longueur, et le tirage définitif n'apparaissant que dans le lointain, M. Cuminal n'aurait pas attaché grande importance à ces billets, et un beau jour une dame de sa famille s'en serait servie pour allumer le feu.

» Ces renseignements nous sont affirmés exacts ; nous les donnons comme pouvant intéresser nos lecteurs. »

D'un autre côté, nous trouvons dans l'*Indépendance belge* un nouveau détail sur le procès auquel va donner lieu ce fameux billet du Parc-Bordelais :

« On commence à parler beaucoup d'un gros fait judiciaire. Il s'agit du billet de la loterie de Bordeaux que l'on disait perdu et qui a été présenté, à Paris, par un jeune homme d'une bonne famille du Lot. Ce dernier a été arrêté comme faussaire. D'autre part, lui et ses amis prétendent que le billet qui lui a été rendu par l'agent d'affaires chargé du paiement et qui avait pris le titre pour en vérifier l'authenticité, n'est pas le même que celui que possédait le jeune homme et dont la valeur incontestable avait été constatée par tous les notables de son pays. »

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Audience du 4 septembre 1868.

Quatre charretiers condamnés à 6 fr. l'un, pour contravention à la police du roulage ;

Un propriétaire à 1 fr., pour avoir pratiqué des fouilles dans un chemin public ;

Dix filles publiques à 5 fr. et 3 jours de prison pour contravention aux règlements ;

Un aubergiste à 6 fr., pour n'avoir pas inscrit une femme logée chez lui.

Un propriétaire à 10 fr., pour avoir logé une prostituée ;

Un limonadier à 1 fr., pour avoir fait tirer des fusées de son domicile ;

Une femme à 11 fr., pour bruit et tapage injurieux ;

Trois femmes, dont deux à 1 fr. et l'autre à 3 fr., pour jet d'eau par la fenêtre ;

Quatre bouchères ; l'une à 2 fr. et les autres à 1 fr., pour défaut d'étiquettes ;

Deux revendeuses à 2 fr., pour embarras de la voie publique ;

Deux femmes à 1 fr., pour divagation de porcs dans la rue ;

Deux propriétaires à 1 fr., pour défaut de balayage ;

Deux propriétaires à 2 fr., pour dépôt de fumier.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

*Naissances.*  
 Septembre.  
 2 Petit (Marie-Josephine), rue Fondue-Haute.  
 4 Jamat (Louis-Jules), rue Fondue-Haute.  
*Décès.*  
 2 Bonhourre (Etienne), 4 ans, rue Clément-Marot.  
 3 Vannucci (Jesualdo dit Joseph), fabricant de Cages, 63 ans, cul de sac Bénéchou.  
 3 Sadoul (Jean), menuisier, 46 ans 8 mois, rue St-Laurent.  
 4 Astruc (Gabriel), 3 mois, rue coin-de-Lastier.  
 4 Bonnet (Pierre), 8 mois, rue St Barthelemy, Bru (Raymond), sous-officier en retraite, 69 ans, rue Rempart.  
 Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet :  
 Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.  
 S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.  
 Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Départements

M. le maire de Montauban rétablit la taxe du pain dans cette ville.  
 M. le maire de Moulins a pris une mesure semblable.

Mardi, devait venir devant le tribunal d'Agen l'affaire de M. le préfet Pastoureau contre le *Messenger du Sud-Ouest*.

Sur la demande du gérant de cette feuille, l'affaire a été remise au 17 septembre.

Pour extrait : A. Laytou.

Variétés

LE VÉSUVÉ. — *L'Italia*, de Naples, du 16, publie ce qui suit :

Le Vésuve redevient menaçant. Depuis plusieurs jours déjà des tentatives d'éruption se manifestent au cône supérieur. Les sourds grondements sont suivis du jet à de grandes distances de matières incandescentes. Souvent la lave se montre sur les bords du cône, mais elle s'y arrête immédiatement.

Cette nuit, vers trois heures, le spectacle du Vésuve est devenu imposant. Des colonnes de fumée très épaisse s'élevaient dans l'espace avec une rapidité prodigieuse, puis étaient aussitôt suivies d'énormes jets lumineux formés de pierres embrasées. Après avoir brillé un moment, elles tombaient et roulaient encore, enflammées, sur le côté du cône qui fait place au plan des genêts.

Ce spectacle a duré tant que la nuit a permis de l'observer. A l'aube, le feu paraissait pâle, la fumée était cependant épaisse et indiquait que, même après le lever du soleil, les phénomènes volcaniques continuaient.

Nous l'avons déjà dit, le vieux volcan a cette fois dérotté tous les calculs savants et les pronostics des instruments de l'Observatoire.

La plus ancienne éruption du Vésuve enregistrée par l'histoire remonte à l'an 79. On compte jusqu'aujourd'hui 54 éruptions principales, sans y comprendre les nombreux phé-

nomènes volcaniques de moindre importance qui se produisent de temps à autre.

L'éruption actuelle est la 55<sup>e</sup>. Elle est remarquable par sa longue durée et son caractère inoffensif, ce qui permet de croire que les éruptions les plus courtes et les plus imprévues sont aussi les plus nuisibles. Les longues éruptions devraient ainsi être regardées comme en quelque sorte bienfaisantes.

Il n'y a pas mémoire que le Vésuve ait lancé du feu avant l'ère chrétienne, quoique Diodore de Sicile parle de traces d'anciennes éruptions. En tous cas, ce fut l'an 5 de notre ère que le volcan commença à donner de nouvelles marques d'activité par un espèce de tremblement de terre qui causa de grands dommages aux villes voisines et particulièrement à Pompéi.

Avant cette époque, les coteaux du Vésuve étaient cultivés avec amour à cause de leur prodigieuse fécondité, comme dit Pline, et son sommet était un plateau nu et stérile où, suivant Florus, Spartacus soutint le siège d'une armée romaine.

C'est au mois d'août de l'an 79 que se manifesta la première grande éruption dans laquelle Pline l'Ancien trouva la mort. Cette scène est décrite dans une lettre de Pline le jeune à Tacite. Les villes de Stabia, de Pompéi et d'Herculanum furent détruites et ensevelies sous une pluie de cendres et de lapill.

De l'an 203 à 1036, il y a eu six fortes éruptions; mais la dernière seulement fut suivie de jets de lave.

En 1631, l'une des plus fortes éruptions causa de grands dégâts le long de la place du golfe de Naples.

Depuis deux siècles, les grandes éruptions n'ont jamais été séparées par un intervalle de dix années. Parfois, la montagne s'est enflammée deux fois pendant quelques mois.

L'éruption de 1837 a jeté une quantité de lave immense qui a roulé par Toré del Greco jusqu'à la mer. Le volume en fut évalué à environ 12 millions de mètres cubes.

Jusqu'en 1861, il y eut d'autres éruptions. la plus nuisible fut celle de quatre jours en 1840.

Ces diverses éruptions ont offert de nombreux phénomènes : torrents d'eau bouillante, nuées de cendres, scories, quantités énormes de vapeur et de gaz.

La force de projection est extraordinaire : des pierres ont été lancées à la hauteur de 600 mètres.

Pour extrait : A. Laytou.

Jurisprudence

Lorsqu'une marchandise est étalée avec indication de prix, le marchand est-il obligé de la livrer pour ce prix à qui la demande ?

On s'est prononcé généralement pour l'affirmative. On a contesté au marchand le droit de refuser la marchandise étalée et d'en offrir une semblable à prendre en magasin. Il y a là une fausse interprétation de la loi. Sous le régime de la liberté commerciale, l'indication du prix sur une marchandise ne force pas plus le marchand de la vendre que l'indication du prix des consommations ou des repas n'oblige un limonadier ou un restaurateur à recevoir chez lui le premier consommateur venu. Cette indication de prix ne constitue pas, en effet, une offre assez directe et personnelle pour qu'il y ait

contrat parfait de vente, par le seul fait d'une acceptation quelconque.

Mais il y aurait lieu d'appliquer au marchand l'article 42 du Code pénal (emprisonnement de trois mois à un an), si, en offrant la même marchandise à prendre en magasin, il n'en donnait pas une pareille à celle étalée comme échantillon. C'est ainsi qu'a jugé, dans une affaire analogue la Cour Impériale de Rouen.

Le tribunal correctionnel de Condom a rendu, le 29 juillet dernier, un jugement qui intéresse essentiellement le commerce de la boulangerie et que nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs.

Il a été décidé que les pains longs qui, par leur forme, semblent indiquer un poids réel de 2 kilogrammes sont, comme les autres pains, assujettis à la taxe officielle. Toute convention par laquelle l'acheteur s'engage à subir sans considération sur le poids du pain, quelle que soit sa forme, doit être considérée comme illicite et contraire à l'ordre public, et ne saurait par conséquent dispenser le boulanger de se conformer rigoureusement à la taxe.

Pour extrait : A. Laytou.

Faits Divers

LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE.

Fondée depuis quatre mois à peine, la Société des agriculteurs de France compte en ce moment 1285 membres, savoir : 10 membres perpétuels à 1,000 fr., 1067 membres fondateurs à 100 fr., et 208 membres ordinaires ou délégués à 20 fr. Son capital souscrit s'élève à la somme de 120,940 fr. dont 75,000 fr. ont été versés chez le trésorier, M. le baron James de Rothschild, et placés en grande partie, au fur et à mesure des versements en rentes sur l'Etat.

Ainsi s'accomplit dans les meilleures conditions la première période d'organisation, celle qui, précédant l'adoption des statuts définitifs, ne peut guère être consacrée qu'au recrutement des sociétaires, à la formation des sections, à la propagande dans les comices et associations agricoles, à l'élaboration des questions qui seront mises en discussion dès la prochaine réunion générale d'automne.

L'agriculture a compris qu'elle doit venir en grand nombre à cette réunion qui donnera la mesure de sa puissance, de sa sagesse, de son aptitude à traiter ses affaires par elle-même. Nous ne saurions trop applaudir à cette disposition des esprits, ni trop prier, en conséquence, nos lecteurs de recruter de nombreux adhérents à la nouvelle société.

Pour extrait : A. Laytou.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

Société anonyme  
 Autorisée par arrêté du Conseil-d'Etat de Genève.  
 Siège social : à Genève et à Paris, 3, r. Scribe.  
 Capital social Soixante Millions de francs  
 GOUVERNEUR : M. FORNEROD,  
 ancien président de la Confédération suisse.  
 Emission de la 2<sup>e</sup> série de 20,000 obligations foncières, garanties par 1<sup>re</sup> hypothèque, sur le montant des prêts d'une valeur double déjà réalisés en Suisse et en France, le capital social et le fonds de réserve de la Société.

Ces obligations sont émises à 355 fr. Elles rapportent 15 fr. d'intérêts par an, payables semestriellement à Genève, Paris et Marseille, les 4<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet, et remboursables à 500 fr., en 60 ans, par voie de tirage au sort annuel.

De plus, elles donnent droit, semestriellement, à un tirage de lots dont voici l'importance :

1 <sup>er</sup> NUMÉRO SORTANT.....	100,000 fr.
2 <sup>e</sup> —	25,000
3 <sup>e</sup> —	10,000
4 <sup>e</sup> —	5,000
Et les 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , chacun.....	1,000 fr.

Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu publiquement à Genève, le 20 janvier 1869.

Les versements devront être effectués ainsi :  
 100 francs en souscrivant,  
 100 — du 20 au 25 octobre 1868.  
 100 — du 20 au 25 novembre 1868.  
 55 — du 20 au 25 décembre 1868.

Une bonification de 5 0/0 l'an sera faite sur tous les versements anticipés; ce qui réduit le prix de l'obligation à 353 fr. 90.

Les titres sont délivrés avec le coupon semestriel de 7 fr. 50 échéant le 1<sup>er</sup> janvier 1869.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES DU 10 AU 22 COURANT  
 A Genève : au Siège social, 23, r. du Rhône;  
 A Turin : à la Banque Franco-Italienne;  
 A Milan : à la Banque Franco-Italienne;

On peut verser les fonds au Crédit des directeurs de la Banque Franco-Italienne de Turin :

A Paris, chez M. F. de Fontbouillant, D<sup>r</sup> du journal *l'Épargne*, 7, pl. de la Bourse, Et en Province, chez MM. les Banquiers.

Dernières Nouvelles.

Un journal donne les renseignements qui suivent au sujet de l'arrivée de l'Empereur au camp de Chalons :

« Les préparatifs les plus magnifiques étaient faits par l'armée pour la réception de Sa Majesté. Une colonne semée d'abeilles, d'un effet saisissant, s'élevait auprès de la gare. Au milieu de la route, un arc de triomphe en verdure avec des trophées rappelait les victoires du second Empire. La troisième division avait aussi son arc de triomphe.

L'Empereur et le Prince Impérial ne quitteront le camp que jeudi prochain, pour revenir à Fontainebleau.

Pour extrait : A. Laytou.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Étude de M<sup>e</sup> Dusser, avoué à Figeac.  
 Par jugement du 21 août, le tribunal de Figeac a prononcé la séparation de biens entre Marie Rigal et Antoine Auriac, sabotier, domiciliés à Banhae.

Le dimanche 6 septembre, aura lieu la vente des effets mobiliers et marchandises, dépendants de la faillite Jean Arlabosse. La vente aura lieu au domicile du failli.

(Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 3 septembre.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Étude de M<sup>e</sup> Lagrandville, avoué.  
 D'un jugement rendu par le tribunal de Gourdon, le 31 août 1868, il appert que Jean Sindou et Marie Faurie, ont été séparés de biens.

Par jugement du 4<sup>er</sup> septembre 1868, les sieurs François Valet et Marguerite Delmas, ont été déclarés en état de faillite. Les créanciers sont invités à se réunir le 15 courant au tribunal de Gourdon.

Étude de M<sup>e</sup> Maturé, avoué.  
 L'adjudication des immeubles saisis au sieur Jean Lafon, du village de Mazerat, aura lieu le 5 octobre 1868, au tribunal de Gourdon. Mise à prix 500 fr.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 3 septembre.)  
 Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

2 fr. 40 par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

# L'ÉPARGNE

52 Nos par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Dr-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

**A VENDRE**  
**L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL**  
 EN ENTIER OU A PARCELLES  
 S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

**POSTE AUX CHEVAUX**  
 M. ANDRAE, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trou-



veront chez lui, *Poste aux chevaux, Galern Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf

**A VENDRE**  
**UN JOLI DOMAINE**  
 D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :  
 Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau-vie ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contigu et attenant à la route départementale n° 11.  
 S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>me</sup> veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors. Toutes facilités pour le paiement.

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE**  
 Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

**SERVICE**  
**DE CAHORS A ASSIER.**  
 Départ de Cahors : 4 h. du soir.  
 Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;  
 Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyages Dépêches prix modérés.  
 Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

**A Vendre ou à Louer**  
**LE CAFÉ IMPÉRIAL**  
 Avec ces accessoires. — S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Gervais  
 Bail 7 ans. On offre toute facilité pour le paiement.

**A Vendre**  
 Deux bons Chiens-courants. On les donnera à l'essai. S'adresser à M. Hauterive, dit Frit, à Montcuq, (Lot).

Trois mois 17 fr. Six mois 34 fr.  
**LE TEMPS**  
 JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
 Rédacteur en chef : A. NEEFTZER  
 Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.  
 Propriétaire-gérant : A. LAYTOU.